

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 59

Septembre 2020

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Seront déclinés les points suivants :

1. COVID19 (masques),
2. Fermeture du secrétariat de mairie et de l'agence postale,
3. Restauration de la toiture de l'ex boulangerie-pâtisserie,
4. Recensement prochain de la population,
5. 3CVT – Distribution de bacs de tri des déchets,
6. Décapage des trottoirs communaux,
7. Service de l'eau potable,
8. Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

1 – Devant la recrudescence des foyers de coronavirus, la municipalité procèdera à nouveau à une distribution gratuite de masques les vendredi 11 et samedi 12 septembre 2020 devant la mairie et ce de 9 heures à 12 heures.

Seront distribués :

- 3 masques chirurgicaux (jetables)
 - 1 masque tissu (lavable 10 fois)
- } par personne

Toutefois, les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap seront directement approvisionnées à leur domicile.

2 – En raison des congés annuels de la secrétaire de mairie, le secrétariat et l'agence postale seront fermés du lundi 07 au vendredi 18 septembre 2020 inclus (reprise le lundi 21 septembre). Les permanences habituelles du maire et des adjoints sont elles, par contre, maintenues.

3 – A partir du 14 septembre le toit de l'ex boulangerie (et nous l'espérons future boulangerie-pâtisserie) sera intégralement restauré avec une durée prévisionnelle de travaux d'un mois environ (dans des conditions atmosphériques normales). Ces travaux seront assurés par l'entreprise DROMBRY.

En conséquence, le stationnement des 5 places matérialisées longeant ce pâté de maisons sera interdit et ce par arrêté municipal. En outre, la circulation et le stationnement ruelle de la Paix seront également prohibés.

4 – En début d'année 2021 se déroulera le recensement de la population chichéenne. Ce recensement est important car de sa fiabilité dépendent le calcul de la population légale ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants.

A cet effet, le conseil municipal a désigné le coordonnateur communal responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement, en l'occurrence madame Marjorie MOLUSSON.

Par ailleurs, le maire doit désigner l'agent recenseur qui assurera la collecte du recensement auprès des habitants et participer aux séances de formation prescrites par l'INSEE (en principe 2 demi-journées).

La commune bénéficiera d'une dotation forfaitaire de recensement servant principalement et prioritairement à la rémunération de l'agent recenseur. Son montant sera communiqué par l'INSEE au plus tard courant octobre 2020. Dès sa parution, la commune fera appel aux candidats volontaires et disponibles pour assurer cette mission.

5 – Dans le courant de l'été la 3CVT nous a transmis le planning du 2^{ème} semestre 2020 de collecte des ordures ménagères.

A ce propos, nous vous rappelons les informations figurant au verso de ce planning, à savoir :

- A l'automne 2020 : distribution des bacs de 240 litres aux habitants pour assurer le tri des ordures ménagères,
- A partir de janvier 2021 : collecte alternée des "recyclables" et des ordures ménagères,
- Fin janvier 2021 : retrait des colonnes d'apport volontaire (containers) des emballages et papier.

Dans le droit fil de ce qui précède, sont déposés très régulièrement, place de la Gare notamment, des fûts de bière en alu de 5 litres, lesquels n'ont absolument pas leur place à cet endroit, d'autant plus que pour les introduire dans le container adapté il suffit de les écraser.

6 – La commune réalise actuellement une campagne de décapage des trottoirs (actuellement en cours) sachant que l'eau utilisée provient d'un puits communal et respecte donc les mesures préfectorales de rationnement de l'eau.

Dans le prolongement de cette campagne, seront repeints les passages piétonniers et les bandes jaunes d'interdiction de stationner, lesquelles nous le rappelons ne sont pas là uniquement pour faire "joli" mais pour faciliter et fluidifier la circulation des véhicules arrivant dans la Grande Rue par les rues perpendiculaires à cette dernière (notamment les véhicules prioritaires).

7 – Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) nous informe des services suivants :

- Si vous avez une question sur votre abonnement, une facture, une demande de branchement, vous devez contacter le SET au 03 73 91 00 14 ou vous rendre sur place 17-19 avenue Aristide Briand 89700 TONNERRE, du lundi au vendredi entre 9 heures et 12 heures,
- Dans l'hypothèse d'un problème technique comme un manque d'eau ou de pression, une casse de conduite ou une fuite appeler :
 - en semaine du lundi 8 heures au vendredi 17 heures au numéro d'astreinte 03 73 91 00 14,
 - le week-end du vendredi 17 heures au lundi 8 heures au numéro d'astreinte 09 77 40 42 54.

Les interventions techniques sont assurées par la société SUEZ pour le compte du syndicat.

8 – Le contrôle sanitaire effectué le 18 août par l'Agence Régionale de Santé (ARS) conclu que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (turbidité, PH, nitrates, etc.)

Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux.

